

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation, a assuré l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères du 20 au 23 Février 1965.

Article 2 - Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, a assuré l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères du 24 au 28 Février 1965 -

Article 3 - Mr Moïbi LASSISSI, Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, a assuré l'intérim de Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation, du 24 au 27 Février 1965 -

Article 4 - Pour compter du 27 Février 1965, Mr Roger ADJOVI, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Adrien DEGBEY -

Article 5 - Pour compter du 1er Mars 1965, Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant l'absence de MM. Gabriel LOZES et François APLOGAN.-

Article 6 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 3 MARS 1965

Ampliations :

PR 4
PC 6
Ministères ... 9
MJL-MAE-MFAEP 6
SGG 4
JORD 1



J. AHOMADEGBE-TOMETIN